

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

## CONSEIL COMMUNAL MARDI 30 OCTOBRE 2018

**Présents :** M. Jean-Luc BOCH, maire  
Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, adjoints  
Mmes Patricia BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, MM. Pierre OUGIER, Stefan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux,  
**Excusés :** Mme Séverine BRUN, adjointe, M. Gérard MONTILLET, adjoint, Mme Fabienne ASTIER, conseillère municipale  
**Absents :** MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE et Raphaël OUGIER

### 1. POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS

Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme fait une présentation de l'état d'avancement de l'ensemble des projets en cours :

**Parking 1800 :** La plateforme amont sera réservée au stationnement de longue durée, et notamment aux véhicules des saisonniers. Une délimitation sera mise en place entre ce parking longue durée et le stationnement dédié aux camions aménagés.

La capacité totale de ce parking achevé sera de 220 places avec 45 places qui sont déjà existantes.

Début novembre, l'équipement modulaire sanitaire doit être livré, afin de permettre de fournir un service de sanitaires pour les occupants des camions aménagés.

Un courrier d'information sera envoyé aux socioprofessionnels pour leur indiquer que le stationnement des véhicules des saisonniers devra se faire sur ce parking, et non ailleurs sur les espaces de stationnement aériens de la station. Cette note d'information sera envoyée fin novembre. Monsieur le maire précise que ce parking permettra d'éviter les « voitures tampons » qui mobilisent des espaces de stationnement aériens.

L'enveloppe prévue pour ces travaux est de 327 000 euros HT (soit 392 400 euros TTC), une augmentation de 7 200 euros HT est à prévoir, soit une enveloppe globale de 401 000 euros TTC pour ce projet, un avenant sera présenté au prochain conseil municipal pour ce montant.

**Les lodges :** La réception des locaux affectés au SDIS est prévue pour les vacances de Noël, il reste à aménager ces locaux, leur mise en service est donc prévue fin décembre 2018.

L'installation du service de police municipale dans les nouveaux locaux sera également effectuée cette année. Le local des kinés et des ostéopathes devrait également être opérationnel pour l'ouverture de la station, le bail devant probablement être signé fin octobre/début novembre 2018. Ces locaux seront exploités en saison avec une permanence à l'année, comme l'exigent les dispositions relatives aux maisons médicales.

Le cabinet médical doit être réceptionné fin novembre également.

Monsieur le maire précise que concernant ce projet qui a été bien organisé et suivi techniquement et administrativement, une subvention non prévue de 97 000 euros a été accordée dans le cadre de la DETR (subvention Etat), la Région participe à ce projet à hauteur de 55 600€ et le Conseil Départemental pour 73 695 euros.

**Le conseil communal prend acte de ces subventions en faveur de la commune et non prévues lors**

### de l'élaboration du projet.

Monsieur le maire rappelle également que les montants des loyers perçus dans le cadre des baux signés (Cabinet Médical et Kinés/ostéopathes) viendront augmenter les recettes communales.

D'autre part, la subvention annuelle de 15 000 euros versée depuis plusieurs années au cabinet médical ne le sera plus, la suppression de cette dépense viendra donc alléger d'autant le budget de fonctionnement communal. Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme indique qu'il faudra bien réorienter la circulation au moyen d'un fléchage routier ainsi que dans les galeries afin que les cheminements soient lisibles pour les usagers.

### Place Perrière :

Concernant la partie bâtiment : le bowling doit être réceptionné le 5 novembre. Les locaux restent à aménager. Le bail devant être signé dès la réception des locaux par les occupants. L'ouverture est prévue au 15 décembre avec le passage au préalable de la commission de sécurité.

A l'étage de l'espace Pierra Menta : les locaux de l'office du tourisme et la gare routière seront opérationnels fin novembre.

Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme précise qu'un prestataire a fait défaut : il s'agit de l'ascensoriste. L'accès des personnes à mobilité réduite pourra se faire via la Rampe d'accès extérieure chauffée qui remonte vers les écrans. L'accès au 1er étage pourra se faire par la passerelle.

Monsieur le maire souligne qu'il faudrait prévoir des affichages d'excuses en précisant que cette situation est temporaire, avec un plan de circulation pour les PMR.

La problématique du bowling pour l'accès des personnes à mobilité réduite est soulevée : les gérants du bowling seront contactés pour prendre en compte cette difficulté et la gérer dans l'attente du solutionnement de cet accès. La réception des locaux du bar est prévue le 12 novembre.

L'aménagement du musée, provisoire pour cet hiver, a été organisé par notre responsable patrimoine avec la société d'archéologie. Des aménagements meublés sont à prévoir car l'exposition est classée « Musée de France ». Une exposition sur le bob avec le prêt de collections est également prévue. Madame Evelyne FAGGIANELLI demande qu'un affichage soit prévu afin d'expliquer qu'il s'agit d'une exposition temporaire.

Monsieur le maire demande si madame Evelyne FAGGIANELLI, responsable du comité de pilotage en charge de ce dossier souhaite intervenir, car un important travail est actuellement en cours concernant ce beau projet. L'agent en charge du patrimoine historique et culturel s'est rendu dernièrement en réunion en Italie afin de travailler sur le projet de musée de La Plagne Tarentaise. Il a informé le comité de pilotage que les financements prendraient du retard, les projets italiens ayant eux-mêmes pris du retard.

Concernant l'intégration des sentiers des mines à ce projet, les sentiers, la mise à disposition du parking situé au niveau de l'aire de chainage (niveau Bonnegarde) sera très utile cet été pour permettre d'accéder au sentier thématique.

Ce sentier situé sur la commune d'Aime La Plagne rejoindra ainsi le sentier de Macot.

Des tracés seront visibles au moyen de « QR codes » (codes-barres lisibles depuis les tablettes et smartphones et permettant de télécharger des données ou des applications, dont les circuits de randonnées) ; Les promeneurs pourront ainsi télécharger ces circuits sur leur smartphone ou tablette personnelle, en revanche les tablettes mises à disposition par le musée resteront dans la salle.

Ce projet bénéfique de subvention à hauteur de 57 000 euros dont 20 000€ ont déjà été perçus par la commune.

Un conventionnement avec Aime La Plagne est prévu afin que chaque commune assure les obligations d'entretien des sentiers sur son territoire. Les sentiers seront prêts à être utilisés pour l'été 2019. La maison du patrimoine sera ouverte dès cet hiver avec une exposition temporaire, mais le projet sera finalisé et mis en service pour l'hiver 2019.

**Extérieurs de la place perrière :** La réalisation du pavage est en cours, monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme indique qu'un sous-traitant a fait défaut, le titulaire doit donc faire face seul, sans son sous-traitant. De ce fait, il ne sera pas possible de terminer ce lot cette année.

Des solutions provisoires sont prévues pour cet hiver : La surface de la patinoire de 300 m<sup>2</sup> ne sera pas pavée. L'accès des pompiers jusqu'au restaurant le refuge et la partie située devant le refuge et le long de la rampe seront traités par un enrobé ou par une mise à niveau. Le chiffrage de cette solution provisoire est estimé à 20 000 euros HT. Les pénalités contractuelles ont d'ores et déjà été notifiées au sous-traitant.

Les enrobés seront posés la semaine du 12 novembre. La pose du granit cessera en fin de semaine prochaine et la semaine suivante la rampe PMR sera installée. L'enrobé de la rampe « commerçants » du chaudron est également prévue.

La passerelle est en cours d'installation, les finitions sont à prévoir la semaine prochaine.

Monsieur Patrice MEREL présente un diaporama du chantier en cours au conseil communal.

**Le budget annoncé et prévu au Plan Pluriannuel d'investissement de 8,4 millions HT est tenu, les délais ont également été tenus, l'inauguration de l'espace Pierra Menta et de ses extérieurs est prévue le 21 décembre. Le conseil communal prend acte de ces informations.**

**Bains de Belle plagne :** une date de réception avait été fixée au 5 novembre. Il y a 3 semaines, un point d'alerte a été organisé avec la SAS, le maître d'œuvre, les élus et techniciens.

La date du 05 novembre ne pouvant être respectée, une mise en eau a été programmée les semaines 46 et 47, les derniers réglages sont prévus le 23 novembre.

L'exploitant Deep nature est déjà dans les locaux afin de les aménager.

Des points critiques notables ont été signalés à l'extérieur : la peinture et l'isolation sont en cours donc des échafaudages sont toujours présents fin octobre sur site, une margelle manque autour d'un bassin, et un serrurier doit intervenir très prochainement pour fermer les locaux. La réception de l'équipement est prévue le 03 décembre. En revanche, la promotion ne pouvant être organisée sereinement, l'inauguration ainsi que la promotion de

cet établissement haut de gamme seront décalées afin d'être réalisées dans des conditions optimum.

Concernant la maintenance des Bains et Spa de La Plagne: l'appel d'offre a donné lieu à 3 réponses, la société Véolia a été retenue, notamment pour la partie technique qui a véritablement convaincu la CAO. Une convention tripartite sera conclue entre Véolia, Deep Nature, et la commune, afin de bien définir les termes des engagements de chaque partie.

Ce projet était estimé et chiffré dans le PPI à hauteur de 3 359 000 euros au mois de mai ; La SAS a annoncé à la commune une augmentation de cette enveloppe à hauteur de 3 964 000 euros.

Certains montants sont détaillés et justifiables, tels qu'un abri non prévu et nécessaire, des reprises de travaux, le sous œuvre (fondations), la reprise des cuisines du K2, ...

Mais pour les 605 000 euros annoncés en plus, actuellement seuls 185 000 sont expliqués par l'assistant à Maitrise d'ouvrage et le Maître d'Œuvre.

La collectivité a donc demandé à la SAS et au Maître d'œuvre une explication écrite détaillée de chaque euro supplémentaire réclamé, et ce par voie de mise en demeure.

Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme informe le conseil communal de son mécontentement concernant la manière dont a été géré ce chantier par l'assistant à maitrise d'ouvrage et par le maître d'œuvre, tous deux rémunérés pour suivre et piloter ces travaux pour le compte de la commune. Des points très réguliers sont prévus afin de tenir les engagements de la commune, tant pour notre prestataire, Deep Nature qui doit pouvoir exploiter sereinement son équipement, que pour le budget de la commune qui se doit d'être tenu conformément au PPI.

**Litige avec le bowling de Belle Plagne :** Un constat a eu lieu sur place en présence des avocats des deux parties, qui ont pu noter qu'il n'y avait plus de fuite à déplorer à la date du 30 octobre.

Les élus remercient monsieur le directeur général adjoint des services en charge des Services Techniques de l'Urbanisme et des travaux pour sa présentation très complète des dossiers en cours.

## 2. RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 25/09 ET VALIDATION DU CR

Le dernier Compte Rendu de conseil communal du 25 septembre, n'appelle aucune remarque.

## 3. PRÉSENTATION DU PROJET SKATE PARK ET AMÉNAGEMENT

Madame Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'une demande des jeunes de Macot pour créer un skate Park et un espace Street Work out avait été formulée.

Madame Marion LIZEROUX a dès lors travaillé sur un projet pouvant répondre à ces attentes, et a contacté plusieurs sociétés pouvant proposer ce type de prestations. Une société a présenté un projet qui répondrait au cahier des charges fixé par la commune.

Madame Marion LIZEROUX présente ce projet, qui serait proposé sur la zone située à proximité des terrains de tennis et des terrains de pétanque, c'est à dire dans la zone ludique et sportive du chef-lieu déjà existante.

Ce projet, très complet, inclut :

- « Un city stade »
- Un skate park
- des jeux enfants
- Des modules de Street Work Out (avec des barres sur-sol mou type aire de jeux des enfants) permettant de réaliser des figures, et pouvant également être utilisé pour le fitness, cross-fit, entrainements,...

L'ensemble des éléments de ce projet se fondent dans le paysage en conservant la végétation et les arbres.

Le Skate-park est accessible dès 6 ans, ludique et donc accessible à tous.

Madame Marion Lizeroux propose de réaliser les différents niveaux en 2019 et de poursuivre la mise en œuvre de ce projet en fonction de l'évolution de la demande et du succès de ces équipements. Le lancement des études est chiffré à 13 500 euros.

Un dossier de demande d'aide sera bien entendu constitué, et le conseil communal sera informé des aides éventuelles dont la commune pourra bénéficier pour financer ce projet.

S'agissant d'une demande très forte des jeunes, un groupe de travail a été constitué, afin de les intégrer au projet dès le départ, ce qui nécessite une forte implication de leur part

**Le conseil communal émet un avis favorable à ce projet, qui sera inscrit au budget 2019.**

#### **4. PRÉSENTATION COURSE D'ORIENTATION**

Madame Marion LIZEROUX rappelle que des relevés et mise en place de parcours pour les courses d'orientation sont prévus en mars 2019.

Elle expose le projet de la fédération française des courses d'orientation, qui est la proposition d'un événement avec une date proche d'une manifestation similaire dans l'Ain, et qui a lieu en même temps que la 6000D.

Le conseil communal suggère de se rapprocher de l'OT pour le matériel et la communication, ainsi que de l'association les diables bleus qui peut trouver les bénévoles nécessaires à l'organisation d'un tel événement.

Les dates prévues sont du 18 au 20 juillet 2020.

**Le conseil communal émet un avis favorable pour l'organisation de cet événement.**

#### **5. PROJET DE STATIONNEMENT À PLAGNE CENTRE**

Monsieur Patrice MEREL présente les photos du parking actuel entre les copropriétés de « La Meije », « Mont Blanc », « Plein Sud » et « Vercors ».

Monsieur Patrice MEREL fait part au conseil communal d'une demande récurrente des copropriétaires de refaire la surface du parking actuel en très mauvais état.

4 copropriétés sont concernées par ces tènements fonciers, ainsi que la collectivité

Les travaux de reprise des enrobés sont estimés à environ 60 000 euros. Certaines copropriétés sont d'accord pour réaliser ces travaux, d'autres non, ce dossier ne parvient donc pas à trouver une solution. Or la dégradation de ces enrobés devient problématique, notamment pour l'accès aux galeries de Plagne Centre.

De plus, les places de stationnement « arrêt minute » ou « gratuit temporaire » font défaut à Plagne Centre, et ces emplacements sont idéalement situés.

Monsieur le maire suggère la mise en place d'horodateurs pour permettre une gratuité temporaire, puis un stationnement payant au-delà de 1h00 gratuite de stationnement.

Monsieur Patrice MEREL expose au conseil communal la proposition faite par les copropriétés, à savoir : la rétro-

cession à la commune de La Plagne Tarentaise, à l'euro symbolique de ce tènement foncier par les copropriétés. Devenue propriétaire de ces emplacements, la commune les transformerait ensuite en parking 1h gratuit, avec installation d'horodateurs permettant de faire payer le stationnement au-delà de 1h00 de gratuité.

Si le conseil communal confirme son d'accord, cette décision sera soumise à l'approbation des Assemblée Générales de copropriétés, le retour des décisions sera transmis par monsieur Christian CATHÉLIN.

**Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité et salue cette proposition.**

#### **6. CR DU RENDEZ-VOUS AVEC LA POSTE**

Madame Christiane CHARRIÈRE explique qu'un rendez-vous a été organisé le 16 octobre avec Monsieur PELTIER de La Poste, qui avait demandé à être reçu.

La présence postale devenant de plus en plus rare il est proposé de transformer le bureau actuel de Plagne Centre en relais commerçant (idem Proxi à Macot).

Les élus demandent si lorsque la fermeture d'un bureau est effective, il est alors possible d'ouvrir plusieurs relais commerçants.

Un travail collaboratif doit être engagé à ce sujet.

Madame Christiane CHARRIÈRE indique qu'une proposition de créer des relais poste pour habituer les administrés avant la fermeture du bureau de poste pourrait déjà être envisagée.

L'intersaison risque cependant d'être problématique en station, sauf à trouver un commerçant ouvert à l'année.

Madame Patricia Bérard demande si cela engendre des déplacements pour les commerçants : Madame Christiane CHARRIÈRE indique que les transactions sont effectuées par internet.

Madame Christiane CHARRIÈRE souligne que les instances colis sont importantes en hiver, de ce fait, il faut prévoir plusieurs relais.

**Le conseil communal émet un avis favorable à la proposition de la Poste et souhaite que le travail collaboratif avec La Poste soit poursuivi.**

#### **7. CONTENU DE L'ARTICLE POUR LE JOURNAL « CAFÉ DES SPORTS » À DÉFINIR**

Madame Marion LIZEROUX rappelle que « Café des sports » est un magazine propre à chaque station qui souhaite l'avoir. Il est distribué gratuitement à raison d'1 exemplaire par hiver.

4-5 pages peuvent être réservées pour la commune, le coût est de 2 600 euros HT pour l'article.

Madame Marion LIZEROUX propose de retenir pour ce magazine :

Bains de Belle Plagne ; bobsleigh, musée en expliquant l'histoire de la plagne, requalification de la place, un article sur les athlètes, affiche des 30 ans de la 6000D, des images de l'été (VTT, ...) 3 pages hiver, 1 page été.

Les articles seront ensuite validés par la collectivité avant que le magazine soit publié.

**Le conseil communal valide le contenu de l'article et le budget alloué.**

## 8. POINT SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS ORANGE

Pour faire suite aux dysfonctionnements des lignes fixes à Sangot, un courriel a été envoyé le 26/09 au directeur régional afin qu'il traite de toute urgence cette question, qui représentait un problème de sécurité. Plus d'1.5 km de réseau a été changé.

La collectivité a demandé à ce que les remboursements soient effectués. Cette proposition a été validée par Orange. Les réclamations ont été collectées par la collectivité qui les a transmises à Orange.

Les remboursements doivent être opérés sur les factures à venir, 2 ou 3 usagers seraient encore concernés.

Un point de contrôle sera effectué en janvier 2019 pour vérifier que les usagers ont bien été indemnisés

## 9. LITS CHAUDS / LITS FROIDS

Monsieur le maire a rencontré Madame Elisabeth BOURGUE de la sté Lichô (société de Chambéry), qui est une société de conseils spécialisée dans l'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre d'une politique propriétaire personnalisée en réponse à la problématique des « lits froids ».

L'objectif est d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leurs meublés de tourisme aux moyens de: conseils professionnels, suivi de leur projet de réhabilitation et d'aménagement de leurs meublés, Coaching rénovation,...

Monsieur René ALLAMAND indique que cette action est complémentaire de ce qui se fait sur Montchavin et Les Coches par madame Séverine BENOIT.

Monsieur le maire souligne que cette démarche permet de mettre en avant et de faciliter la mise en relation avec les artisans locaux, des architectes.

Des réunions sont programmées tout au long de l'année, l'axe communication est très important.

L'intégration de ce dispositif à Plagn'Renov n'est pas possible.

La possibilité de travailler avec l'Office du Tourisme est difficile à mettre en place à ce jour, car un référent désigné par commune est nécessaire.

Cette mise en place est cependant à prévoir sur les 7 stations.

Un devis a été proposé, dont la répartition est à ventiler selon les 80/20 La Plagne Tarentaise/Aime La Plagne.

Le montant de ce devis est de 24 720 euros la 1ère année, puis 12 000 euros par an pour les 2 années suivantes.

Les deux actions doivent impérativement être harmonisées (SIGP et collectivité).

**Le conseil communal émet un avis favorable et valide le budget alloué à ce projet**

Le conseil communal souhaite qu'une réflexion soit engagée concernant la maison des propriétaires et suggère que les locaux de la poste puissent être une hypothèse de travail lors de la fermeture du bureau de Plagne Centre.

## 10. HÉLIPTÈRE : FLY FOR EARTH

Pour faire suite à une demande de prestation d'Air La Plagne, relative à 2 jours de stationnement aux bouclots suivis du survol de la station, le conseil communal souhaite que le prestataire garantisse les autorisations et la partie réglementaire de cette activité.

Ensuite, il est également demandé de vérifier le bruit et la gêne que cette activité pourrait occasionner : ainsi, il peut être prévu de faire un essai la première semaine d'ouverture de la station : une zone serait définie, un horaire et des personnes positionnées afin de vérifier si des nuisances sont constatées (visuelles, sonores,...)

Cette activité est certes un plus pour la station, mais ne doit cependant pas faire oublier d'une part l'aspect sécuritaire et d'autre part les nuisances. Le développement de cette activité sera également à étudier.

**Le conseil communal émet un avis favorable pour un vol d'essai uniquement.**

## QUESTIONS DIVERSES

### - Information visuelle des parcs de stationnements :

Monsieur Patrice MEREL présente deux solutions pour le Jalonnement des parcs de stationnements au rondpoint de Plagne Centre.

Avantages/inconvénients de ces solutions :

Les possibilités offertes par la solution 1 permettraient lors de l'ouverture de nouveaux parcs de les ajouter sans modification du matériel, la solution 2 nécessitera l'ajout d'autant de caisson que de parcs de stationnement (flèches directionnelles).

La solution 1 offre également la possibilité de communiquer à destination des conducteurs (info manifestations, état des voiries,...) tout en conservant l'information des places disponibles sur nos parcs

Coûts :

1- 1 Ecran leds 1700x2150 société TTS : fourniture et pose 27 000 € HT

2- 3 Caissons afficheurs trichrome société MICHAT : fourniture et pose 16 100 € HT

**Le conseil communal émet un avis favorable pour la solution 1.**

### - Demande de Jaguar Land Rover :

Monsieur Patrice MEREL présente au conseil communal la demande de Jaguar Land Rover d'installer 2 shelters (abris) à Montcudey. La sécurisation sera assurée de la même manière que cet été, au moyen de liaison radio après dépose, avec un défibrillateur dans les shelters. Le réseau est opérationnel sur place (3G). Une personne de Jaguar Land Rover assurera l'astreinte 24/24. L'arrivée des conteneurs est prévue à 18h20, le départ à 8h30 par véhicule clouté et surélevé, le transfert et l'installation seront encadrés par la police municipale.

Détail des shelters : 1 ou 2 shelters couchage, 1 pièce de vie et 1 technique plus une cabine WC bio

La prise en charge du déneigement sera opérée par le SIGP.

L'accès se fera uniquement par le bas 800m. Jaguar Land Rover se charge directement des autorisations d'occupation des terrains avec les propriétaires, qui sont des privés.

**Le conseil communal émet un avis favorable à cette demande d'installation sous réserve pour JLR de garantir toutes les consignes de sécurité qui relèvent de sa responsabilité.**